



Changer montant dommages et interet

Par trex123

Bonjour,

Récemment j'ai saisi le tribunal judiciaire contre La Poste car ils m'ont fait payé une taxe douanière pour un colis qui vient de l'Allemagne. Dans la requête j'ai demandé les frais du courrier et d'impressions des documents comme dommages et intérêt, et je veux ajouter les frais des déplacements ou d'autres frais que j'aurais dépensé pendant le procès, je souhaiterais donc savoir à quel moment on peut donner la somme finale des dommages et intérêt, est-ce que c'est possible d'apporter ça lors de l'audience ? Je précise que je vais agir seul devant le tribunal.

Merci d'avance pour vos retour.